

Modalités du Trophée Innov'Action 2025

Participation

1 : Candidats

Ouvert à l'ensemble des entreprises, des commerçants et artisans de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA). Les candidats doivent justifier d'un siège social sur le territoire CARA. Ils exercent leur activité sous forme de société ou en entreprise individuelle. Les lauréats des éditions précédentes ainsi que les élus, membres associés et conseillers techniques de la CARA ne peuvent pas candidater.

2 : Actions et projets

Les actions soumises à candidature doivent être des réalisations concrètes, achevées ou suffisamment avancées, pour en évaluer la mise en œuvre. Le but du trophée INNOV'ACTION 2025 est de récompenser les meilleures pratiques dans le thème considéré. Les critères de recevabilité seront la pertinence du dossier, le respect du thème et la qualité des renseignements fournis. Les membres du jury se réservent le droit de ne pas retenir une candidature qui ne correspond pas à l'esprit du trophée sans que cette décision puisse être contestée.

3 : Dossier de participation

La participation aux Trophée Innov'action 2025 de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, dans le cadre des Trophées Emergence organisés par la CCI 17, est libre et gratuite. Pour participer, il suffit de compléter le dossier de candidature en ligne disponible [ici](#).

Sélection des candidats et récompense

4 : Instruction des candidatures

La recevabilité des dossiers sera examinée selon les critères suivants :

- Dossier complet, saisi en ligne
- Dossier remis dans les délais (avant le 28 février 2025)

5 : Les critères de sélections

Les critères sont présentés dans le dossier de candidature. Le jury examinera les dossiers selon ces critères.

6 : Jury

Un pré-jury délibèrera et aura la charge de désigner 3 nominés. Le jury final, composé d'élus et d'acteurs économiques du territoire se réunira quelques jours avant la finale afin d'auditionner les 3 nominés qui pourront à cette occasion présenter leur activité et leur démarche innovante.

Le jury final désignera ensuite le lauréat retenu, qui sera révélé le jour de la remise du Trophée Innov'Action 2025, prévue le mercredi 19 Mars 2025 (à l'occasion de la finale territoriale « Emergence Les trophées de l'entreprise » de la CCI Charente-Maritime).

Les décisions du pré-jury et du jury sont souveraines et sans appel.

7 : La récompense

La récompense prendra la forme d'un trophée original et unique pour le lauréat. Par ailleurs des actions de communication qui restent à définir permettront la mise en valeur des nominés puis du lauréat.

Ces éléments de récompense ne pourront pas être remplacés par leur équivalent en argent.

8 : Remise du Trophée

La cérémonie de remise du Trophée sera organisée **mercredi 19 mars 2025**, au cinéma Le Lido à Royan. Les 3 nominés s'engagent à participer à la remise du Trophée.

Informations complémentaires

9 : Confidentialité

La remise du dossier de participation et les documents annexes sont confidentiels. Ils visent uniquement à permettre au jury d'analyser et de sélectionner les meilleurs candidats. Aucune utilisation publique ne pourra être faite des documents remis.

10 : Droits d'utilisation

Les informations figurant sur les dossiers de participation font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des candidatures. Le destinataire des données est le pôle Attractivité et Développement Economique Territorial de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Pour exercer ce droit, il doit en adresser la demande écrite par courrier postal à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

11 : Sincérité

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent. Toute imprécision ou omission volontaire entraînera l'annulation du dossier. Les candidats s'engagent à mettre à disposition du jury toute information complémentaire sollicitée.

12 : Annulation

L'intérêt de ce Trophée exige la présentation d'un nombre minimum de six dossiers. En cas d'annulation, les candidats en seront informés par courrier, dans un délai de deux semaines maximum, après le 28 février 2025, date limite de dépôt des dossiers.

13 : Engagement

La participation au Trophée Innov'action 2025 de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique implique que les candidats acceptent sans réserve ces modalités de participation.

14 : Recours

Aucun recours de la décision d'attribution prise par le jury ne sera possible.

15 : Révision des modalités de participation

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique se réserve le droit, à tout moment, si les circonstances l'exigent :

- De prolonger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le Trophée Innov'Action.
- De trancher toute difficulté d'interprétation ou d'application des modalités de participation.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique se dégage de toute responsabilité au regard de la protection des idées, brevets, modèles ou marques créés par les entreprises participantes.

16 : Acceptation des conditions

Toutes les entreprises nominées pour cette édition du Trophée Innov'Action s'engagent à :

- Participer à la remise du Trophée ou à se faire représenter au lieu et à la date qui lui seront confirmés, les frais de déplacement restent à la charge du nominé,
- Renoncer par avance à tout recours concernant les résultats de la 2^{ème} édition du Trophée Innov'action, et de manière générale, les conditions de son organisation.

17 : Droits à l'image

Les entreprises nominées et lauréates autorisent la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie Charente-Maritime, organisatrice des Trophées Emergence 2025, à utiliser les images liées à l'opération.

Les informations collectées dans le cadre de la présente opération seront traitées conformément aux dispositions de la loi Information et Liberté N° 78-17 du 6 Janvier 1978.